

PRIDAES [1]

Programme de Recherche sur les institutions et le droit des anciens États de Savoie (PRIDAES)

Présentation du programme de recherche

Lien pour le site Pridaes <https://www.pridaes.com/> [2]

Contexte scientifique :

En 1860 le royaume de Piémont-Sardaigne donne naissance à l'Italie tandis que la Savoie et le Comté de Nice en sont détachés pour être cédés à la France. Cette date marque la disparition d'un Etat, de ses institutions et son organisation juridique.

Mais, jusqu'à ce moment, la Maison de Savoie a constitué une puissance régionale dont le poids n'a pas été négligeable dans l'histoire de l'Europe ; partie de Savoie, elle n'a cessé d'accroître ses possessions et d'asseoir sa puissance à l'échelle européenne. Sa souveraineté s'est ainsi exercée progressivement sur diverses régions françaises, italiennes ou suisses (Savoie, Tarentaise, Maurienne, Piémont, Montferrat, Valsesia, Val d'Aoste, Comté de Nice, Bugey, Bresse, Dombes, Chablais, Pays de Vaud, Carouge, Sardaigne, Ligurie...).

L'exercice de cette souveraineté a donné lieu depuis l'époque des ducs de Savoie jusqu'au milieu du XIXe siècle, au développement d'institutions et d'un droit spécifiques. Selon les époques, et notamment au XVIIIe siècle l'organisation institutionnelle de ces Etat « tirés au cordeau », selon l'expression des souverains, figure parmi les plus modernes et les plus performantes d'Europe. De même, la monarchie piémontaise s'est lancée dans un processus de codification qui va constituer, à terme, un corpus considérable.

L'histoire des institutions et du droit des Etats de Savoie, notamment pour l'époque charnière entre le XVIIe et le XIXe siècle, constitue un domaine scientifique partiellement exploré qui recèle des potentialités considérables de recherche, tout particulièrement dans la perspective d'une collaboration internationale : l'approche d'une même réalité institutionnelle et juridique de la part de chercheurs appartenant à des écoles différentes a déjà montré toute son utilité. Des expériences ponctuelles menées dans ce domaine soulignent tout l'intérêt qu'il y a à développer cette démarche scientifique.

En effet, le contexte scientifique est marqué par des orientations et des pratiques qu'il est fort enrichissant de croiser : la tendance de l'Ecole turinoise est d'étudier le droit et les institutions essentiellement sous l'angle de leur élaboration (contexte politique, juridique, influences doctrinales, procédure), tandis que l'Ecole niçoise a tendance à aborder la question également sous un angle plus pratique, celui du fonctionnement des institutions et de la mise en œuvre et de l'effectivité des normes. La confrontation de ces méthodes a montré qu'elle constituait, à l'évidence, un facteur de progrès scientifique dans le domaine concerné.

Par ailleurs, certaines équipes sont en pointe dans des domaines très précis, et qui ont été assez largement explorés : c'est le cas, par exemple, pour l'histoire constitutionnelle, l'histoire des sources du droit et la production normative (codification), ou certains aspects de l'histoire du droit privé par les historiens du droit turinois, ou bien l'histoire des institutions locales et des institutions judiciaires par les historiens du droit de Nice. En revanche, d'autres domaines ont été négligés.

Sur le plan scientifique, outre le partage et l'enrichissement des savoirs, l'objectif est de développer

la recherche bilatérale et donc réellement comparatiste (dans le cadre supranational et interrégionale) et surtout de remplacer par des recherches transversales et pluridisciplinaires les études ponctuelles et locales existantes.

En outre, dans un contexte international, en période de crise de l'institution étatique, les réflexions sur d'autres niveaux institutionnels (supranationaux (Europe) ou régionaux) acquièrent plus d'acuité ; l'étude des formes institutionnelles et de la production normative d'une entité régionale (jadis supranationale et aujourd'hui transfrontalière), mais fondées sur des traditions communes, présente ainsi un intérêt accru au-delà même de son simple intérêt historique.

Pour répondre à ces orientations, le PRIDAES, qui constitue un projet unique tant à l'échelle nationale qu'européenne, a été conçu comme un programme international, interuniversitaire et interdisciplinaire.

Objectif scientifique :

La volonté des promoteurs du PRIDAES a été de parvenir, dans un cadre comparatiste, à une meilleure connaissance des institutions et du droit des anciens États de Savoie et plus précisément leur formation, leurs transformations, leurs évolutions (sur le plan juridique mais également en relation avec le contexte politique, social ou économique), leurs différences ou convergences éventuelles de part et d'autre des Alpes, leur comparaison interne et externe, leurs liens avec des solutions institutionnelles ou juridiques contemporaines.

Le cadre chronologique du projet privilégie la période située entre le XVII^e et le XIX^e siècle, qui constitue l'apogée du développement institutionnel de la monarchie, en même temps que la période où se rencontrent les mutations les plus marquées.

Après qu'aient été approuvées les orientations générales de ce projet, lors de l'assemblée générale constitutive du PRIDAES (23 juin 2006) et de la première réunion de son comité scientifique (26 septembre 2006), a permis de préciser son objectif scientifique :

Sur la base d'un recensement des domaines peu ou mal connus, le programme PRIDARES a été structuré pour aboutir aux actions suivantes, qui sont directement en adéquations avec les objectifs prédéfinis :

Organisation de treize huit colloques (avec publication des actes) en l'espace de treize ans :

- 1/ « Pouvoir et territoires dans les États de Savoie » Nice, 2007. Actes publiés (s.d. M. Ortolani, O. Vernier, M. Bottin), Nice, Ed. Serre, 2010, 580 pages.
- 2/ « Commerce et communications maritimes et terrestres dans les États de Savoie », Imperia, 2008. Actes publiés, (s.d. M. Ortolani, O. Vernier, M. Bottin) Nice, Ed. Serre, 2011, 284 pages.
- 3/ « Propriété individuelle et collective dans les États de Savoie », Turin, 2009. Actes publiés (s.d. M. Ortolani, O. Vernier, M. Bottin), Nice, Ed. Serre, 2012, 316 p.
- 4/ « Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté en Europe occidentale de la révolution à la première guerre mondiale », Nice-Chambéry, 2010. Actes publiés (s.d. M. Ortolani, B. Berthier, M. Bottin, O. Vernier), Nice, Ed. Serre, 2013, 490 p.
- 5/ « Protection et valorisation des ressources naturelles dans les États de Savoie – contribution à une histoire du développement durable », Cuneo, 2011. Actes publiés (s.d. M. Ortolani, O. Vernier, M. Bottin), Nice, Ed. Serre, 2014, 450 p.
- 6/ « Intendant et intendance dans les États de Savoie et en Europe XVII^e XIX^e s », Nice, 2012. Actes publiés (s.d. M. Ortolani, K. Deharbe, O. Vernier), Nice, Ed. Serre, 2015, 485 p.
- 7/ « États de Savoie, Église et institutions religieuses des Réformes au Risorgimento », Lyon, 2013, Actes publiés (s.d. M. Ortolani, C. Sorrel, O. Vernier), Nice, Serre, 2017, 370 p.

- 8/ « Les Juristes des États de Savoie XVIIe-XIXe s. Modèles nationaux et science européenne », Cuneo, novembre 2014, Actes publiés, (s.d. M. Ortolani, B. Decourt Hollender, O. Vernier), Nice, Serre, 2018, 314 p.
- 9/ « Fodéré à la naissance de la médecine légale moderne : doctrines, pratiques, savoirs et réseaux d'experts, des Lumières au début du XXe siècle », Genève, 2015, à paraître en 2020, Presses Universitaires de Rennes (s.d. L. Chappuis, F. Chauvaud, M. Ortolani, M. Porret).
- 10/ « Production de la norme environnementale et « codification » du droit rural dans l'Europe méridionale (France, Italie) aux XVIIIe et XIXe siècles », Nice, 2016, Actes publiés (s.d. M. Ortolani, G. Callemeyn, A. Capella, O. Vernier), Nice Serre, 2018, 382 p.
- 11/ « Intégration des étrangers et des migrants dans les États de Savoie depuis l'époque moderne », Turin 2017, Actes publiés (s.d. M. Ortolani, K. Deharbe, O. Vernier), 2017, Nice, Serre, 2019, 356 p.
- 12/ « 1848 dans les États de Savoie et l'avènement de la modernité politique » Menton (Sc. Po.) et Villa Hanbury (Université de Gênes) 2018, à paraître en 2020 (s.d. M. Ortolani, C. Roux, O. Vernier).
- 13/ « Assistance, protection et contrôle social dans les États de Savoie et les États voisins, du moyen-âge à l'époque contemporaine », Colloque, Nice, (en collaboration avec le Réseau Sabaudian Studies - Matt Vester, West Virginia University, Morgantown, USA) Nice, novembre 2019. (à paraître)
- 14/ « L'administration en tension : les relations entre Turin et les périphéries (États de la Maison de Savoie, XVIIIe-XIXe siècles) », Colloque Chambéry, 2020 (en collaboration avec l'Université de Savoie Mont-Blanc, LLSETI S. Milbach, CDPPOC B. Berthier, Université de Genève F. Briegel) (en cours d'organisation).

Un projet original :

Comme le montrent ses activités scientifiques, le programme PRIDAES a été conçu en rupture avec les itinéraires de recherches balisés et limités par les compétences étatiques, qui sont souvent source des difficultés. En effet, les historiens et historiens du droit de régions frontalières (Savoie ou Nice notamment) qui travaillent sur des sources archivistiques locales se trouvent traditionnellement confrontés à des difficultés liées à la distance qui sépare l'objet de leur étude de l'institution à laquelle ils appartiennent. Les sources et la littérature scientifique (en langue italienne), la réalité institutionnelle étudiée (celle d'un État disparu en donnant naissance à un État étranger), tout comme les possibilités de publication, les éloignent des thématiques plus classiques de la recherche nationale et des équipes qui la conduisent.

En revanche, un programme impliquant des chercheurs d'une vingtaine d'Universités relevant de trois pays européens, qui travaillent ensemble sur des thématiques nouvelles et définies conjointement, est de nature à réduire l'effet de ces verrous scientifiques. Par-delà les différences d'écoles, d'approches scientifiques, de formations, de disciplines, d'expériences, le PRIDAES a déjà offert à environ 180 chercheurs (Ayant déjà participé au moins une fois aux activités du programme) l'opportunité de parler un langage scientifique commun.

Un pareil projet est également unique, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne ; la puissante équipe des historiens du droit du « Dipartimento di scienze giuridiche – Biblioteca Patetta » de l'Université de Turin (DSGBP), qui aurait pu prendre l'initiative de ce projet en raison de son potentiel de recherche et de son avance scientifique dans le domaine concerné, a fait le choix de soutenir l'initiative des historiens du droit du laboratoire ERMES (Université Côte d'Azur) et de constituer avec eux l'axe central du programme PRIDAES.

Par ailleurs, le choix de développer à Nice ce programme de recherche est lié à un certain nombre

d'atouts en termes d'efficacité et de cohérence scientifique. La pertinence de ce choix repose sur les éléments suivants :

- La position de Nice du point de vue historique au sein des Anciens Etats de Savoie (de 1388 à 1860).
- Les liens déjà anciens (près de vingt ans) entre historiens du droit des universités de Turin (Dipartimento di scienze giuridiche,) et de Nice Sophia-Antipolis UCA (Laboratoire ERMES) qui constitueront le « noyau dur » du programme de recherche et le socle de son développement.
- l'expérience de travaux communs entre historiens du droit des Universités de Nice, Turin, Alexandrie, Gênes (DIGITA) (colloques, publications communes, échanges d'enseignants et de doctorants).
- La position de Nice du point de vue géographique et son attractivité pour les universitaires, notamment italiens, qui y ont souvent des attaches.
- La langue française pratiquée par la totalité des collègues italiens.
- les liens entre historiens et historiens du droit niçois et les services d'archives.
- Les liens (accord de coopération) entre l'Ecole doctorale DESPEG de l'Université Côte d'Azur et l'Ecole de doctorat « fondements historiques du droit européen » de l'Université de Turin
- La possibilité de collaborer, au sein de l'Université Côte d'Azur avec des chercheurs d'autres spécialités (historiens du laboratoire CMMC, Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, de la Maison des Sciences de l'homme, politistes du laboratoire ERMES, italianistes...).
- La cohérence du PRIDAES avec les orientations scientifiques du laboratoire ERMES (Equipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés), porteur du projet.
- La cohérence du PRIDAES avec la politique scientifique de l'Université Côte d'Azur placée sous le signe de l'excellence, de l'ouverture, et envisageant d'accroître les partenariats avec l'Italie.

Par ailleurs, il faut souligner qu'à l'échelle nationale, seule l'Université de Nice est à même de soutenir un tel projet en raison de l'expérience et la capacité de l'équipe niçoise des historiens du droit porteuse du projet (Prof. M. Ortolani, M. Bottin, O. Vernier, S. Blot-Maccagnan, ainsi que U. Bellagamba, K. Deharbe, Bénédicte Decourt-Hollender, MCF HDR et une dizaine de doctorants travaillant sur des thématiques proches du projet). L'équipe porteuse du projet peut afficher dans le domaine de recherche du PRIDAES des compétences à la fois scientifiques, relationnelles et linguistiques.

Un projet ambitieux :

L'orientation scientifique du PRIDAES fait de lui, par nature, un programme ouvert sur le plan disciplinaire mais également au niveau de la collaboration interuniversitaire et internationale.

Le PRIDAES est interdisciplinaire, dans la mesure où l'approche des phénomènes institutionnels et juridiques implique également une connaissance du contexte politique et social qui les a générés ; des historiens des Facultés des lettres (dont beaucoup sont aussi historiens des institutions) sont associés au projet, ce qui permettra de poursuivre les collaborations déjà fructueuses (tant en France qu'en Italie) entre historiens du droit et historiens des Facultés de lettres. La présence de politistes au sein de l'équipe des chercheurs du PRIDAES s'explique quant à elle par leur intérêt pour le processus historique de formation de l'institution étatique et les origines des politiques publiques. Enfin, des archivistes intègrent également et naturellement le programme dans la mesure où ils maîtrisent la conservation et l'organisation des sources sur lesquelles se fonde le PRIDAES.

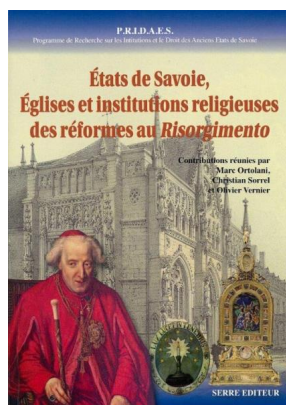
En revanche, le choix a été fait de n'associer à ce projet, sauf exception, que des universitaires et archivistes, dans le but de garantir la qualité scientifique des recherches qui seront entreprises.

Le PRIDAES, en raison de l'ampleur du champ de recherche et des mutations territoriales des Etats de Savoie, est nécessairement interuniversitaire : il implique plus ou moins directement les Universités Côte d'Azur, Lyon, Grenoble-Alpes, Aix-Marseille, Savoie Mont Blanc, Turin, Alessandria, Gênes, Aoste, Sassari, Lausanne, Genève, mais également la West Virginia University USA (pour le réseau Sabaudian Studies), l'Université franco-italienne (UFI), les services d'archives (Nice, Turin, Chambéry, Gênes, Sassari, notamment) et pourra établir des liens avec les service culturels des collectivités et leurs groupements de coopération.

Enfin le PRIDAES est international, dans la mesure où il implique nécessairement la collaboration d'universitaires français et italiens (à parts égales) et également suisses, des services d'archives de ces pays. Cette perspective internationale est évidemment essentielle à la recherche elle-même, mais c'est aussi une opportunité d'élargir la recherche nationale en histoire du droit et des institutions, en ouvrant des perspectives qui, tout en pouvant sembler périphériques et étrangères, enrichissent la connaissance globale et vivifient la culture scientifique.

Lancement du programme PRIDAES, 2006.



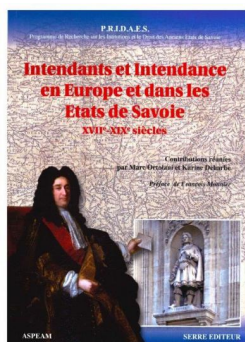
[illegible]

Photos de couverture :

- F. Benoit, L'église de l'abbaye de Haute-Combe, Savoie, Nice et Savoie, Paris, 1904.
- École italienne du XIXe siècle, Centre d'art Carlo Maria Vittorio Ferrero della Mammola (1857 - 1871), Mule sur selles, 1828, 101 cm x 74 cm, Biella, Archivio Alberti La Mammola.
- La bougie et son inscription latine fu luce in tenebris (la lumière fut dans les ténèbres), symbole de l'Église évangélique vaudoise, gravure du XIXe siècle.
- Le balzer de val provençal de la cathédrale de Nice, vue de face, Nice, Musée Masséna, MAH 62780 ville de Nice.



Actes du colloque PRIDAES VI

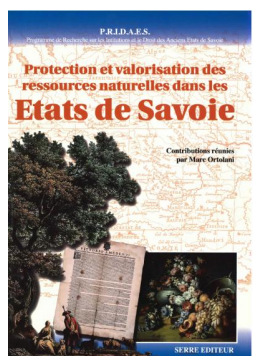
[illegible]

Photos de couverture :

- Carte de la France dessinée par géomètres, par le Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, géographe sous le roi, 1728. Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, Ge-S-1543, cliche BNF-digital.
- Adrien Lequere, portrait de Claude de Blenc, Intendant, Duquesne, musée des beaux arts cliche du musée.
- Statue du duc de Vendôme, Intendant général de Provence, par E. L. Lequere, 1805
- Façade de la protection des Bouches-du-Rhône, cliche O. Welter
- La rue, médaille en bronze d'ordonnance de C. Goltz de la Tour, Intendant général de Provence par l'Assemblée des communes de Provence, Dupré, Paris, Monnaie du Louvre, 1798.



Actes du colloque PRIDAES V



Le colloque « Protection et valorisation des ressources naturelles dans les États de Savieie - Contribution à une histoire du développement durable », tenu à Quito en octobre 2011 est la cinquième rencontre du PRIDAES. (Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens États de l'Équateur)

Dans le cadre d'une approche à la fois comparative, pluridisciplinaire et transnationale, ce colloque a permis d'aborder une question indienne à l'échelle des États du monde. Les débats ont permis de saisir les enjeux de la mondialisation et de l'un d'un fort enracinement historique. En effet, ce que l'on qualifie aujourd'hui de « développement durable » n'est pas une préoccupation nouvelle. Les actes de ce colloque montrent qu'elle date de Moyné-Argo, et jusqu'au XX^e siècle, les États du monde ont cherché à discipliner l'usage des ressources environnementales pour assurer une exploitation respectueuse de la nature et de la pérennité de ses richesses. Qu'il s'agisse d'utiliser les multiples ressources de la forêt, de tirer profit de l'eau ou de l'air, d'exploiter le sol qui est en soit le monde, l'action de l'homme est toujours engendrée dans un objectif dont il serait utile de se souvenir : préserver ce qui ne peut pas se voir la volonté de protéger les ressources naturelles pour les générations futures. C'est la volonté de garantir la pérennité le patrimoine des contemporains et des générations futures.

Plantes de couverture :

- Claude Joseph Vernet (Jardins, 1714 - Paris, 1788) : « La bergère des Alpes » (1768), huile sur toile, Musée des beaux arts, Turin, inv. D 10356-8-1,
- Michele Antonio Raposo (Paris, 1733 - 1810) : « Finesse et fruits », huile sur toile, collection particulière.
- Les épreuves données du Duc de Savoie Victor-Amédée II sur la protection des forêts (1704), Archives départementales des Alpes-Maritimes, 2 AR 35.
- Les recenseurs du Duc de Savoie



Actes du colloque PRIDAES IV

Table des matières

Préface	I
Table des auteurs	III
Approches politiques et juridiques	
DANIEL ALAUZEN et CHRISTOPHE PONS, Les origines profondes du consensus populaire en France ? Quelques réflexions sur le vote d'aval	3
PATRICK LAFITTE, Le respect du consensus politique : la portée politique des accords référendaires en droit constitutionnel	15
VINCENT FARRUGIA, L'ordre constitutionnel mis en question. Éléments pour une réflexion théorique critique du consensus (des populations)	31
Prémices historiques et modèles de consensus	
RENÉ LOUIS BOUTIN, Les manifestations du consensus de la po- pulation en France : de la Révolution à la Ve République Vesoulais à la France en 1790-1793	49
JACQUES LAGA, Pour une approche théorique du consensus populaire en France : à la recherche d'un cadre d'analyse conceptuelle ; les trois livres vives constitutionnelles ou quels ont été les débats autour du consensus national et néoconstitutionnel (1787-1802)	65
LORENZO BIANCHI, Dopo il divieto assoluto per la fase di stato rigorista, il Governo e la classe Biliare della Francia imporale d'impulso subdolo (1805-1814)	79
ANDRÉE SCHNEIDER, Les origines du consensus : les conditions de son avènement et de son développement historiques ; Viser avec les populations	105
YVES BRUNET, L'usage d'un référendum : le consensus référéndaire ; L'usage d'un référendum : le consensus référéndaire dans la mesure de la nature de	119

492 *TABLE DES MATIÈRES*[illegible]TABLE DES MATIÈRES

Prolongements historiques

JEAN-LOURENT VUILLI, *Les changements de souveraineté en Alsace entre 1870 et 1945*

DELPHINE RAUCH – OLIVIER VERNIER, *Un consentement orienté et une plébiscite sous surveillance : le cas de La Sarre en 1935*

JEAN-FRANÇOIS BRÉJOL, *Un exemple récent de séparation populaire : La République et canton du Jura*

Table des matières

PR.L.D.A.E.S.
 Programme de Recherche Interdisciplinaire et Transdisciplinaire de l'Université de Savoie

**Propriété individuelle
 et collective dans les
 Etats de Savoie**

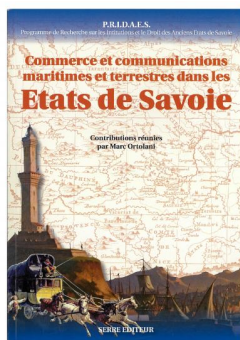
Contributions réunies
 par Marc Ortolani

SEBASTIEN EDITION

Table des matières

Projet de loi	1
Projet de loi	2
Projet de loi	3
Projet de loi	4
Projet de loi	5
Projet de loi	6
Projet de loi	7
Projet de loi	8
Projet de loi	9
Projet de loi	10
Projet de loi	11
Projet de loi	12
Projet de loi	13
Projet de loi	14
Projet de loi	15
Projet de loi	16
Projet de loi	17
Projet de loi	18
Projet de loi	19
Projet de loi	20
Projet de loi	21
Projet de loi	22
Projet de loi	23
Projet de loi	24
Projet de loi	25
Projet de loi	26
Projet de loi	27
Projet de loi	28
Projet de loi	29
Projet de loi	30
Projet de loi	31
Projet de loi	32
Projet de loi	33
Projet de loi	34
Projet de loi	35
Projet de loi	36
Projet de loi	37
Projet de loi	38
Projet de loi	39
Projet de loi	40
Projet de loi	41
Projet de loi	42
Projet de loi	43
Projet de loi	44
Projet de loi	45
Projet de loi	46
Projet de loi	47
Projet de loi	48
Projet de loi	49
Projet de loi	50
Projet de loi	51
Projet de loi	52
Projet de loi	53
Projet de loi	54
Projet de loi	55
Projet de loi	56
Projet de loi	57
Projet de loi	58
Projet de loi	59
Projet de loi	60
Projet de loi	61
Projet de loi	62
Projet de loi	63
Projet de loi	64
Projet de loi	65
Projet de loi	66
Projet de loi	67
Projet de loi	68
Projet de loi	69
Projet de loi	70
Projet de loi	71
Projet de loi	72
Projet de loi	73
Projet de loi	74
Projet de loi	75
Projet de loi	76
Projet de loi	77
Projet de loi	78
Projet de loi	79
Projet de loi	80
Projet de loi	81
Projet de loi	82
Projet de loi	83
Projet de loi	84
Projet de loi	85
Projet de loi	86
Projet de loi	87
Projet de loi	88
Projet de loi	89
Projet de loi	90
Projet de loi	91
Projet de loi	92
Projet de loi	93
Projet de loi	94
Projet de loi	95
Projet de loi	96
Projet de loi	97
Projet de loi	98
Projet de loi	99
Projet de loi	100

Actes du colloque Pridaes II



Le colloque « Commerce et communications maritimes et terrestres dans les États de Savoie » tenu à Imperia en janvier 2009, est la deuxième rencontre organisée dans le cadre du P.R.I.E.A.E.S. (Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens États de Savoie).

Logé dans le cadre du FRID.AES, Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens Régimes de Savoie, le Programme de recherche international et interdisciplinaire est né d'un constat : si en 1660 le royaume de Piémont-Sardegne donne naissance à l'Italie, tandis que la Savoie et le Comté de Nice en sont déchirés pour être cédés à la France, cette date marque aussi le départ d'un flux, de une institution et d'une culture qui ont profondément marqué l'histoire de la France. Ce flux, ce mouvement, ce mouvement a été le mouvement d'un courant une puissance nationale, l'influence ou certains dans l'histoire de l'Europe. L'objectif du FRID.AES est de poursuivre à une meilleure connaissance de cette histoire institutionnelle et juridique, en relation avec son contexte politique, social ou économique.

Aussi, le colloque « Commerce et communications multiformes et terrestres dans les États de Savoie » a été conçu dans une large perspective, permettant d'éclairer les différents moyens de communication ainsi que leur utilisation, mais également les secteurs du transport et du commerce, les études et réalisations en

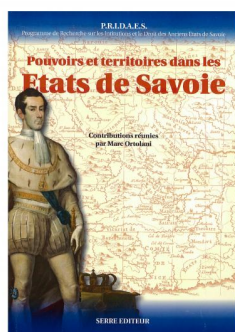
également les actes du transport et du commerce, les règles qui régissent ces activités, les obstacles qui les entravent, les conflits dont elles font l'objet. Derrière cette problématique générale, plusieurs thèmes ont été abordés d'abord, les infrastructures qui rendent possibles les activités de transport et de commerce ; ensuite, les politiques et les stratégies commerciales et douanières ; enfin, les règles de droit commercial qui les encadrent, les assurances qui les garantissent et le contentieux qu'elles génèrent.

Photos de couverture :

- Extrait de Antoine-Edmond Jouve (1821-1882), *Entrée du port de Gênes, Huto sur toile*, (vitrée XIX^e siècle), Nice, Musée Matisse, M.1226.
- Extrait de Jean-Baptiste Louis Guy (1824-1888), *Le diligence à Lantebourg, Huile sur toile*, (1857), Chambéry, Musée d'art et d'histoire.



Actes du colloque Pridaes I



Le colloque « *Pouvoirs et territoires dans les États de Savoie* » est la première rencontre organisée dans le cadre du PRIDAES (Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens États de Savoie).

Le programme de recherche international et interdisciplinaire est né d'un constat : si en 1860 le royaume de Piémont-Sardaigne donne naissance à l'Italie, tandis que la Savoie et le Comté de Nice en sont détachés pour être cédés à la France, cette date marque aussi la disparition d'un Etat, de ses institutions et de son organisation juridique. Mais, jusqu'à ce moment, la Maison de Savoie a constitué une puissance régionale dont le poids n'a pas été négligeable dans l'histoire de l'Europe. L'objectif du *REDACTS* est de poursuivre à une meilleure connaissance de cette histoire institutionnelle et juridique, en relation avec son contexte politique, social ou économique.

Aussi, le colloque « Pouvoirs et territoires dans les États de Savoie » a été conçu dans une large perspective permettant d'aborder les rapports entre les pouvoirs et les territoires, pouvoir central et pouvoirs locaux, territoire de l'État et territoires des États. Son objectif a été de mettre en lumière ces multiples relations qui s'établissent entre le centre et la périphérie, ce sans mesurer que va de l'économie à la criminalité, des États à l'État, du duché de Savoie au royaume de France.

Dérivée cette problématique générale, plusieurs thèses ont été élaborées à connaître par des approches politiques ou diplomatiques, mais aussi institutionnelles et juridiques. Diverses communications traitent de la consolidation du territoire et de ses limites, tandis que d'autres abordent son administration et les moyens de contrôle qu'elle met en œuvre. Plusieurs types d'institutions, qu'elles soient politiques ou administratives, judiciaires, financières, culturelles ou militaires, ont ainsi l'objet d'une ou plusieurs études spécifiques, et illustrent le diversité des relations de pouvoir dans les territoires des États de Savoie.

Photos de couverture :
 • Charles Ahebe (1978-1994), portrait officiel en costume d'apparat, Nica, Musée Hassania.
 • Les expositions : Toulon, allée de l'Horizon.



Source URL: <https://ermes-unice.fr/?q=node/182>

Links:

[1] <https://ermes-unice.fr/?q=node/182>

[2] <https://www.pridaes.com/>